



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

**800 Burrard Street, Room 219**

**800, rue Burrard, pièce 219**

**Vancouver**

**British Columbia**

**V6Z 0B9**

**Bid Fax: (604) 775-9381**

**REQUEST FOR PROPOSAL**

**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Inspections de Sécurité Annuelles d	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EZ899-190463/A	<b>Date</b> 2018-10-09
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWY-037-8457	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWY-8-41044 (037)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-11-20</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Standard Time PST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Costa (PWY), Michaela	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwy037
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (236) 888-7800 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (604) 775-6633
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PWGSC - Various Locations, BC	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**

**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region

800 Burrard Street, Room 219

800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver

British C

V6Z 0B9

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.5 LOIS APPLICABLES .....	6
2.6 DÉPOUILLEMENT DES SOUMISSIONS.....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>11</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	13
6.7 PAIEMENT .....	13
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	13
6.10 LOIS APPLICABLES .....	14
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
6.12 ASSURANCE – EXIGENCES PARTICULIÈRES.....	14
6.13 COOPÉRATION AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS .....	14
6.14 RÈGLEMENTS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS DU GOUVERNEMENT.....	14
6.15 RÉUNION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.....	15
6.16 RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS .....	15
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>16</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX/CAHIER DES CHARGES.....	16
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>30</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	30
<b>ANNEXE C .....</b>	<b>33</b>
BASE DE PAEIMENT .....	33
<b>ANNEXE D .....</b>	<b>34</b>
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	34
<b>ANNEXE E.....</b>	<b>35</b>
CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....	35
<b>ANNEXE F.....</b>	<b>39</b>
DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ.....	39

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

### **1.2 Énoncé des travaux**

Fournir toute la main d'œuvre, tout le matériel et tout l'équipement nécessaires pour l'inspection annuelle de sécurité des appareils de levage dans toutes les installations appartenant au gouvernement fédéral et qui sont situées dans la province de la Colombie Britannique. Les services doivent être fournis conformément à l'annexe A, Énoncés des Travaux/Cahier des Charges, ci-joint.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) 2018-05-22 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

***En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.***

#### **2.2.1 Révision des soumissions**

Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie (604-775-9381) pourvu que la révision parvienne au bureau désigné pour la remise des soumissions au plus tard à la date et à l'heure limite de clôture des soumissions. La lettre ou la télécopie doit porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire.

Une modification à une soumission comportant des prix unitaires doit clairement identifier la(les) modification(s) au(x) prix unitaire(s) et préciser au(x)quel(s) des prix unitaires la(les) modification(s) s'applique(nt).

Une lettre ou une télécopie visant à confirmer une révision antérieure doit clairement indiquer qu'il s'agit d'une confirmation. Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, la ou les révisions irrecevables seulement devront être rejetées. L'évaluation portera sur la soumission initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

### **2.3 Ancien fonctionnaire**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique \(LPFP\)](#), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

#### **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **2.6 Dépouillement des soumissions**

Il n'y aura pas de dépouillement public.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

*En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ou par télécopieur ne seront pas acceptées.*

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – 3 exemplaires papier  
Section II : Soumission financière – 1 exemplaire papier  
Section III : Attestations – 1 exemplaire papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission technique en conformité avec l'annexe E, Critères d'évaluation cotés et méthode de sélection.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe C, Base de paiement.

##### **3.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les critères techniques obligatoires sont inclus dans l'annexe E, Critères d'évaluation cotés et méthode de sélection.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Critères financiers**

Les critères d'évaluation financiers sont présentés à l'annexe E, Critères d'évaluation cotés et méthode de sélection.

### **4.2 Méthode de sélection**

La méthode de sélection figure à l'annexe E, Critères d'évaluation cotés et méthode de sélection.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, *s'il y a lieu*, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Canada (EDSC) – Travail** (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.2.3.1 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **5.2.3.2 Études et expérience**

**5.2.3.2.1** Clause du *Guide des CCUA* [A3010T](#) 2010-08-16, Études et expérience

---

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe B;
  - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

### 6.2 Énoncé des travaux

Fournir toute la main d'oeuvre, tout le matériel et tout l'équipement nécessaires pour l'inspection annuelle de sécurité des appareils de levage dans toutes les installations appartenant au gouvernement fédéral et qui sont situées dans la province de la Colombie Britannique. Les services doivent être fournis conformément l'Annexe A, Énonces des Travaux/Cahier des Charges, ci-joint.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

**2010C** 2016-04-04, Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclusivement (*à déterminer - estimée être du 1er Décembre 2018 au 30 Novembre 2021*).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Michaela Costa  
Titre : Agent d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Marchés immobiliers  
Adresse : 800, rue Burrard, bureau 219  
Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9  
Téléphone : 236-888-7800  
Télécopieur : 604-775-6633  
Courriel : [Michaela.Costa@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Michaela.Costa@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **6.5.2 Chargé de projet (à insérer au moment de l'attribution du contrat)**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur** *(Compléter ou supprimer, selon le cas)*

Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### **6.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### **6.7 Paiement**

#### **6.7.1 Base de paiement - Paiement mensuel**

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### **6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

*Voir l'annexe A, Énonces des Travaux – Spécifications, pour de plus amples détails.*

### **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C 2018-06-21, Conditions générales - services (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des Travaux/Cahier des Charges
- d) Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- e) Annexe C, Base de paiement
- f) Annexe D, Exigences en matière d'assurance
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » **ou** « , modifiée le \_\_\_\_\_ » *et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 6.12 Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe D.  
L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

## 6.13 Coopération avec les autres entrepreneurs

L'entrepreneur est tenu de coopérer pleinement avec les autres entrepreneurs ou travailleurs envoyés par le Canada dans les locaux faisant l'objet des services.

## 6.14 Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### 6.15 Réunion avant le début des travaux

L'entrepreneur doit participer à cette réunion avant de commencer les travaux. L'autorité technique fixera l'heure et le lieu de cette réunion.

L'entrepreneur doit fournir, au représentant ministériel, une copie de sa politique en matière de sécurité conformément aux exigences du règlement provincial applicable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 6.16 Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.  
L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard 6 mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE A**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX/CAHIER DES CHARGES**

#### **INSPECTIONS DE SÉCURITÉ ANNUELLES DES APPAREILS DE LEVAGE**

- 1. Services requis**
- 2. Liste des appareils de levage, première année du marché**
- 3. Liste des appareils de levage, années suivantes du marché**

## 1. Services requis

### 1. Portée des travaux

Le présent marché vise les inspections de sécurité annuelles par Travail Canada des appareils de levage dans la plupart des installations appartenant au gouvernement fédéral et occupées par des fonctionnaires fédéraux dans la province de la Colombie-Britannique.

Toutes les inspections doivent être effectuées conformément aux normes les plus récentes applicables et adoptées par la Colombie-Britannique, à la norme CAN/CSA 844 de l'ACNOR, Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge, au *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (Pièce jointe 1)*, et aux directives du Conseil du Trésor (*Pièce jointe 2*). Il incombe à l'entrepreneur de se tenir informé et de se conformer aux dernières versions de ces instruments.

Il faut inspecter les appareils de levage répertoriés dans les sections 2 et 3 des listes des appareils de levage. Les listes sont approximatives et elles peuvent varier d'une année à l'autre. Il faut savoir que certaines installations pourraient choisir de faire appel à leur propre organisme d'inspection. Cela est acceptable.

L'entrepreneur doit certifier que l'appareil de levage est conforme aux normes applicables et en bon état de fonctionnement, déterminer les déficiences et faire des recommandations sur la façon de corriger les problèmes, ou mettre l'appareil hors service s'il juge que ce dernier est dangereux et a besoin de réparations d'urgence.

L'entrepreneur doit aviser immédiatement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de toute mise hors service d'un appareil de levage à la suite d'une inspection.

### 1. Fréquence des examens et inclusions

#### 1. Inspection de sécurité de Travail Canada

Il doit y avoir une inspection de sécurité annuelle des appareils de levage indiqués dans la liste ci-jointe.

Toutes les inspections doivent être effectuées d'ici la troisième semaine de l'avant-dernier mois de l'année du marché.

#### 2. Pour chaque appareil de levage inspecté, l'entrepreneur doit fournir un certificat d'inspection et d'essai comprenant :

- (a) la signature de l'inspecteur;
- (b) la date de l'inspection ou de l'essai ainsi que le matricule (numéro d'identité du gouvernement de la Colombie-Britannique) de l'appareil de levage inspecté;
- (c) le nom et l'adresse de l'immeuble, ainsi que le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource sur place;
- (d) des renseignements sur l'équipement : nom du fabricant, type, capacité, vitesse de fonctionnement, nombre d'étages desservis;
- (e) les remarques de l'inspecteur et notamment les déficiences éventuellement constatées et les mesures correctives à prendre (préciser les délais dans lesquels la déficience doit être corrigée ou la réparation effectuée).

- 
- (f) Il faut laisser un exemplaire du certificat à la personne-ressource ou dans le local technique de l'appareil de levage et joindre un autre exemplaire à la facture d'origine (voir les instructions de facturation).
3. Vérifier que les rapports d'inspection antérieurs sont sur les lieux. Chaque dossier d'inspection est conservé par l'organisme d'exploitant sur le lieu de travail où l'appareil de levage est situé pendant au moins deux ans après la date à laquelle le rapport a été signé; on doit pouvoir consulter ce rapport à tout moment raisonnable.
4. Lorsqu'un inspecteur constate au cours de son inspection de sécurité que l'utilisation d'un appareil de levage présente un danger, il doit :
- (a) fermer immédiatement l'appareil de levage, afficher un avis sur l'appareil, et signaler à l'autorité exploitante locale qu'il est interdit d'utiliser l'appareil de levage;
  - (b) prendre possession du certificat d'inspection, le cas échéant, ou l'annuler;
  - (c) signaler le problème au représentant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (voir la liste à la fin du document) le plus vite possible.
5. Les inspecteurs doivent fournir sur demande une opinion et des renseignements lorsque TPSGC enquête. Des copies des rapports d'inspection annuelle, des interprétations des codes réglementaires, des recommandations, des renseignements sur le parc d'appareils, etc., doivent être fournis gratuitement au ministère.
- Le temps passé à chercher le nom, l'adresse, le courriel, et le numéro de téléphone des personnes-ressources, à faire divers arrangements de voyage, et à trouver l'endroit où se trouve l'équipement ne doit pas faire l'objet d'une facturation supplémentaire.
- Les autres frais, tels que ceux liés à des inspections ou à des enquêtes supplémentaires comportant la rédaction de rapports et des déplacements sur le terrain, doivent être négociés séparément.
6. Il faut coopérer pour tenir à jour la liste des appareils de levage. Il faut informer TPSGC de tout changement à la liste des appareils se trouvant dans les immeubles de l'État.
- Remarque : Si une installation fédérale choisit d'employer un organisme d'inspection différent, cette information sera consignée dans la liste dès que TPSGC l'apprendra.
7. Traitement des factures et des certificats d'inspection
- Les factures envoyées à Travaux publics doivent comprendre les renseignements suivants :
    - le numéro de marché de TPSGC;
    - le numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA);
    - le nom et l'adresse du lieu où les ascenseurs se trouvent;
    - le nom de l'inspecteur, avec sa signature ou ses initiales;
    - le numéro d'identification provincial de l'ascenseur;
    - le prix unitaire facturé pour chaque appareil de levage;
    - le certificat (rapport) d'inspection pour chaque appareil de levage.
  - Il faut établir une facture pour chaque site ou endroit. Il ne faut pas préparer une seule facture pour plusieurs sites.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 
- Le prix unitaire indiqué par ascenseur doit être un droit fixe pendant la durée du marché. On n'acceptera aucuns autres frais pour le temps passé à l'exécution du présent marché.
  - Il faut fournir deux exemplaires du certificat d'inspection : l'un des exemplaires doit être envoyé à l'endroit où se trouve l'appareil de levage; l'autre doit être joint à la facture adressée à Travaux publics. On n'acceptera pas les factures envoyées sans le certificat d'inspection correspondant.
  - Il faut présenter toutes les factures au moins trois semaines avant la fin de l'année financière de l'administration fédérale (elle se termine le 31 mars).
  - Pour les sites se trouvant dans la liste, envoyer la facture originale et les exemplaires lisibles du certificat d'inspection à l'adresse suivante :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
a/s : Services techniques des appareils de levage  
800, rue Burrard, salle 219, Vancouver (C.-B.)  
V6Z 0B9

On peut envoyer des exemplaires supplémentaires par courriel (pièces jointes PDF) à [tom.lloyd@pwgsc.gc.ca](mailto:tom.lloyd@pwgsc.gc.ca).

## 2. Santé et sécurité au travail

Il faut employer du personnel qualifié pour effectuer tous les essais et rédiger les rapports attestant des résultats.

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux normes de la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique et du *Code canadien du travail*.

## 3. Cote de sécurité obligatoire

L'entrepreneur doit remettre au représentant du ministère, à des fins de vérification de sécurité, le nom et l'adresse de toutes les personnes qui effectueront les inspections. Toutes les personnes effectuant les inspections doivent avoir une cote de sécurité valide de niveau COTE DE FIABILITÉ, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC avant le début du travail.

## 4. Heures de travail et sécurité de l'emplacement

Il faut effectuer tous les travaux pendant les heures de travail normales de l'immeuble et les heures de travail normales des techniciens spécialistes des appareils de levage, en évitant autant que possible de perturber le fonctionnement de l'immeuble.

Il faut appeler la personne-ressource du site à l'avance pour convenir d'une date d'inspection. Si, pour des raisons liées aux particularités du fonctionnement de l'immeuble, l'entrepreneur ne peut effectuer l'inspection, une autre date d'inspection doit être fixée sans frais supplémentaires.

Il faut respecter toutes les consignes de sécurité locales applicables au site.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## 5. Fonctionnement

Il faut confirmer le bon fonctionnement de l'appareil de levage original, ce qui comprend, entre autres, la vitesse nominale, l'accélération, la décélération, les essais d'ouverture et de fermeture des portes, et le fonctionnement du régulateur de vitesse et des parachutes.

## 6. Système de contrôle de supervision de groupe

Il faut inspecter s'il y a lieu le système de contrôle de supervision de groupe afin de s'assurer que le réglage de tous les circuits et des temps d'attente sont adéquats eu égard aux exigences de circulation dans l'immeuble et aux capacités théoriques du système.

## 7. Schémas de câblage et journal d'entretien

Il faut vérifier que les schémas de câblage complets de tout l'équipement visé par le présent marché ainsi que le journal d'entretien sont bien conservés dans le local technique des ascenseurs.

## 8. Avis de réparation

Il faut immédiatement informer TPSGC par écrit des réparations nécessaires.

## 9. Exclusions

Il ne faut pas faire de réparations ou de remplacement, quelle qu'en soit la raison ou la cause. Il ne faut pas installer des pièces supplémentaires sur les appareils de levage ou faire des améliorations, que ces interventions aient été ou non recommandées ou ordonnées par une compagnie d'assurance ou par un organisme d'application des règlements. Il ne faut pas effectuer des essais de sécurité autres que ceux précisés dans le contrat.

## 10. Paiements

- Seulement une facture d'inspection annuelle pour chaque appareil de levage par exercice fédéral sera acceptée et payée (il faut obtenir l'autorisation préalable si une inspection supplémentaire est nécessaire).
- Si l'entrepreneur se rend à un endroit où un appareil de levage a été mis hors service ou condamné, et où il n'y a aucun autre appareil facturable, et si l'entrepreneur n'a pas été informé de la chose au moins un mois à l'avance, l'entrepreneur a le droit de facturer le montant intégral des frais d'inspection.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 2. Liste des appareils de levage, première année du marché

Gestion	Nom d'immeuble	Adresse	Type d'unité	Numéro d'unité
<b>Nav. Can. Air.</b>	Victoria Int. Airport	#12 - 9600 Canora Rd. Sidney, BC V8L 4R1	Hydro Pass	11175
<b>Can. Forestry</b>	Canadian Forestry Services	506 West Burnside Rd. Victoria, BC V8Z 1M5	Hydro Pass	9904
<b>RCMP-Brookfield.</b>	RCMP Courtenay	800 Ryan Road, Courtenay, BC V9N 7T1	Passenger	9027
<b>RCMP</b>	Prince George RCMP	4020 - 5th. St., Prince George, BC V2N 4P7	Hydraulic Pass	19614
<b>CSC</b>	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Stair Lift	13209
<b>CSC</b>	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	HC Lift	30027
<b>CSC</b>	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Hydro Pass	30234
<b>CSC</b>	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30378
<b>CSC</b>	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Dumbwaiter	9343
<b>CSC</b>	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Hydraulic	30328
<b>CSC</b>	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30377
<b>CSC</b>	Fraser Valley Inst. Bldg Q	33344 King Rd., Abbotsford BC	Hydro LULA Pass	30368
<b>CSC</b>	Fraser Valley Inst. Bldg R	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30379
<b>Agri. &amp; Agri-Food</b>	Agassiz Agriculture Canada	6947 No. 7 Hwy. Agassiz, BC V0M 1A0	Hydro Pass	30261
<b>Agri. &amp; Agri-Food</b>	Agassiz Agriculture Canada	6947 No. 7 Hwy. Agassiz, BC V0M 1A0	Platform Lift	10158
<b>CSC</b>	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	HC Lift	30004
<b>CSC</b>	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	HC Lift	30016
<b>F &amp; O</b>	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	Passenger	30381
<b>F &amp; O</b>	Kwikwexwelhp Healing / Maint.	16255 Morris Valley, Harrison Mills, BC	HC Lift	30334
<b>F &amp; O</b>	Kwikwexwelhp Healing / Maint.	16255 Morris Valley, Harrison Mills, BC	Hydro Pass	30366
<b>F &amp; O</b>	Medium Inst.n Bldg. K	8751 Stave Lake Street, Mission, BC V2V 4L8	Otis pass. Cable 2F	30383
<b>F &amp; O</b>	Medium Inst. Bldg. P	8751 Stave Lake Street, Mission, BC V2V 4L8	Otis pass. Cable 2F	30382
<b>F &amp; O</b>	Minimum Inst. Bldg. 24	33737 Dewdney Trunk Road, Mission	Sch. pass. Cable 3F	30399
<b>F &amp; O</b>	Aquaculture Research	4160 Marine Drive, West Vancouver, BC V7V	C	10502
<b>F &amp; O</b>	Capilano Hatchery	Capilano Hatchery, North Vancouver, BC	Hydro plate	9911
<b>Nav. Canada Air.</b>	Boundary Bay Control Tower	Airport, 40th Ave. & 72nd St. Delta, BC V4K	Hydro Pass	9183
<b>Wildlife Canada</b>	Alaksen Centre	5421 Robertson Rd., RR#1, Delta, BC V4K	Stair Lift	30024
<b>F &amp; O</b>	Marine Station	Seal Cove Road, Prince Rupert BC V8J 4K2	HC Lift	30463
<b>CFIA</b>	Canadian Food Inspection	3155 Willingdon Green, Bby. BC V5G 4P2	Hydro Pass	10159
<b>CBSA / PWGSC</b>	Douglas Border Crossing	220 Hwy. 99, Surrey, BC V3S 9N7	Hydro Pass	40000
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	10028
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	10029
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	30355

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 3. Liste des appareils de levage, années suivantes du marché

Gestion	Nom d'immeuble	Adresse	Type d'unité	Numéro d'unité
CBSA	Huntingdon Border	Port #2 Sumas Way, Abbotsford, BC V0X 1M0	Hydro Pass	30013
CBSA	Huntingdon Border	Port #2 Sumas Way, Abbotsford, BC V0X 1M0	Hydro Pass	30014
Parks Canada	Fort Langley Nat. Historic Site	23433 Mavis Ave. Fort Langley, BC V1M 2R5	HC Lift	17420
Parks Canada	Fort Langley Nat. Historic Site	23433 Mavis Ave. Fort Langley, BC V1M 2R5	HC Lift	18073
Agri. & Agri-Food	Pacific Research Centre	4200 Hwy 97, Summerland BC V0H 1Z0	Hydro Pass	10026
Agri. & Agri-Food	Pacific Research Centre	4200 Hwy 97, Summerland BC V0H 1Z0	Hydro Pass	10033
Dominion Observ.	Astrophysical Observatory Pentec	717 White Lake Road, Kaleden BC V0H 1K0	Hydro Pass	20373
CBSA / PWGSC	Osoyoos Border Crossing	202 97th. St. Osoyoos BC V0H 1V1	Hydro Pass	30220
CBSA / PWGSC	Osoyoos Border Crossing	202 97th. St. Osoyoos BC V0H 1V1	HC Lift	30225
Parks Canada	Kootenay Visitor Centre	Main Street E. Radium Hot Springs, BC V0A 1M0	HC Lift	19724
Parks Canada	Kootenay National Park	Kootenay National Park, Radium, BC V0A 1M0	Passenger	471
Parks Canada	Kootenay National Park	Kootenay National Park, Radium, BC V0A 1M0	Drum Freight	472
Parks Canada	Kootenay National Park	Kootenay National Park, Radium, BC V0A 1M0	HC Lift	30167
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 211	CFB Esquimalt DY211, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30047
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 211	CFB Esquimalt, Dockyard 211, Vic.BC V0S 1B0	Geared	615
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 199	CFB Esquimalt DY199, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	10126
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 508	CFB Esquimalt DY508	Hydro	543
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 575	CFB Esquimalt DY575	Hydro Pass	10119
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30322
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	12157
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30253
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30254
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30250
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30353
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30426
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 250	DY 250 FMF Cape Breton, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30475
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 10	DY 10, Victoria BC V0S 1B0	Platform Lift	11223
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 80	CFB Esquimalt DY80, Victoria, BC V0S 1B0	Hydro	946
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 83	Dock Yard 83, Victoria BC V0S 1B0	Traction	608
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 85	CFB Esquimalt DY85, Victoria, BC V0S 1B0	Hydro	7052
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 100	CFB Esquimalt DY100, Victoria, BC V0S 1B0	Hydro Pass	30017
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 100	CFB Esquimalt DY100, Victoria, BC V0S 1B0	Hydro Pass	30018
D.N.D. ESQ.	CANFLTPAC Dock Yard 77	CFB Esquimalt, DY 77/81 Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30297
D.N.D. ESQ.	CANFLTPAC Dock Yard 77	CFB Esquimalt, DY 77/81 Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30298
D.N.D. ESQ.	CANFLTPAC Dock Yard 77	CFB Esquimalt, DY 77/81 Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30299
D.N.D. ESQ.	Dock Yard 109	CFB Esquimalt DY109, Victoria, BC V0S 1B0	Traction	609
D.N.D. ESQ.	Crane no. 5 Dock yard	DY Crane #5, Jetty A Victoria BC V0S 1B0	Man Lift	9029
D.N.D. ESQ.	CFB Esquimalt, dock yard 571	CFB Esquimalt DY571 O/S wire	Dumbwaiter	623
D.N.D. ESQ.	CFB Esquimalt, dock yard 571	CFB Esquimalt DY571 O/S wire	HC Lift	30042
D.N.D. ESQ.	NCO Mess, Dock Yard 585	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30020

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Gestion	Nom d'immeuble	Adresse	Type d'unité	Numéro d'unité
D.N.D. ESQ.	NCO Mess, Dock Yard 585	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	Hydro	30021
D.N.D. ESQ.	Offices Quarters Dock Yard 586	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	roped hydro	30084
D.N.D. ESQ.	Offices Quarters, Dock Yard 586	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	roped hydro	30085
D.N.D. ESQ.	Offices Quarters, Dock Yard 586	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30083
D.N.D. ESQ.	Offices Quarters, Dock Yard 586	Signal Hill O/S wire Victoria BC V0S 1B0	Dumbwaiter	30069
CSC	William Head Kitchen, Bldg 101	6000 William Head Road Victoria, BC V9C 0B5	Dumbwaiter	7800
D.N.D. ESQ.	Base Admin Bldg. #38	Rocky Pt. Bldg 38, Victora.BC V5B 5B4 s of Metchosin	HC Lift	30008
D.N.D. ESQ.	CFB Albert Head, bldg 1075	100 Albert Head Rd., Victoria, BC V9C 4B4	HC Lift	30286
D.N.D. ESQ.	CFB Albert Head, bldg 1076	100 Albert Head Rd., Victoria, BC V9C 4B4	Hydro Pass	30256
D.N.D. ESQ.	Firefighter's Training Facility	Wilfert Rd. Training Facility, Colwood, BC V0S 1B0	Hydro Pass	30086
D.N.D. ESQ.	Naden Building 2, Military Police	CFB Esquimalt, Naden Bldg.2, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30043
D.N.D. ESQ.	Naden Bldg. 30	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 30, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30032
D.N.D. ESQ.	Naden Building 34	CFB Esquimalt, Naden Bldg.34, Victoria BC V0S 1B0	Platform Lift -	621
D.N.D. ESQ.	Naden Building 34	CFB Esquimalt, Naden Bldg.34, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30033
D.N.D. ESQ.	Naden Building 54	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 54, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	30247
D.N.D. ESQ.	Naden Bldg. 88 Sports Arena	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 88, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30031
D.N.D. ESQ.	Naden Bldg. 92	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 92, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30058
D.N.D. ESQ.	Naden Bldg. 92	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 92, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30436
D.N.D. ESQ.	Naden Building, 136	CFB Esquimalt, Naden Bldg. 136, Victoria BC V5B 5B4	HC Lift	30283
D.N.D. ESQ.	NAD 97	CFB Esquimalt, NAD 97, Victoria BC	Hydro Pass	9833
D.N.D. ESQ.	NAD 97	CFB Esquimalt, NAD 97, Victoria BC	Hydro Pass	9834
D.N.D. ESQ.	NOTC Ph 2 Building 1372	Workpoint NOTC Phase 2, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	21764
D.N.D. ESQ.	NOTC Ph 2 Building 1372	Workpoint NOTC Phase 2, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	21765
D.N.D. ESQ.	Collier Training 1094	Workpoint 1094, Victoria BC V0S 1B0	Hydro Pass	11528
D.N.D. ESQ.	Barracks Building 1020	Workpoint Barracks Bldg.1020, Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30057
D.N.D. ESQ.	Training Bldg. 1367	Nixon Block Work Pt. Victoria BC V0S 1B0	HC Lift	30082
D.N.D. ESQ.	CFB Fire Hall	1350 Esquimalt Rd, Victoria BC V9A 3R1	MRL	30359
Nav. Can. Air.	Victoria Int. Airport	#12 - 9600 Canora Rd. Sidney, BC V8L 4R1	Hydro Pass	11175
F & O	Coast Guard	25 Huron St. Victoria BC V8V 4V9	Hydro	476
D.N.D. ESQ.	HMCS Malahat	HMCS Malahat, 20 Huron St. Victoria BC	Hydro Pass	10036
D.N.D. ESQ.	HMCS Malahat	HMCS Malahat, 20 Huron St. Victoria BC	Plate Lift	10040
NRC Herzberg	Astrophysical Observatory	5071 West Saanich Rd.Victoria, BC V9E 2E7	Hydro Pass	11235
NRC Herzberg	Astrophysical Observatory	5071 West Saanich Rd.Victoria, BC V9E 2E7	Roped Hydro	30260
NRC Herzberg	Astrophysical Observatory	5071 West Saanich Rd.Victoria, BC V9E 2E7	HC Lift	30198
Agri. & Agri-Food	Canadian Food Inspection	8801 East Saanich Road, Sidney, BC V8L 1H3	HC Lift	30035
Parks Canada	Gulf Islands Nat. Park	2220 Harbour Rd. Sidney, BC V8L 2P6	HC Lift	30255
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	Dumbwaiter	128
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	Hydro	542
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	Dumbwaiter	554
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	Hydro Pass	639
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	HC Lift	30003
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	HC Lift	30080
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	HC Lift	30464

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Gestion	Nom d'immeuble	Adresse	Type d'unité	Numéro d'unité
F & O	Sidney, IOS / DFO	9860 West Saanich Road, Sidney, BC V8L 4B2	HC Lift	30469
Can. Forestry	Canadian Forestry Services	506 West Burnside Rd. Victoria, BC V8Z 1M5	Traction	672
Can. Forestry	Canadian Forestry Services	506 West Burnside Rd. Victoria, BC V8Z 1M5	Hydro Pass	9904
Can. Forestry	Canadian Forestry Services	506 West Burnside Rd. Victoria, BC V8Z 1M5	RH Pass	10056
F & O	Pacific Bio. Stn. Taylor Bldg.	3190 Hammond Bay Rd. Nanaimo, BC V9T 6N7	Traction	630
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Hangar #7, Comox BC, V0R 2K0	Hydro	626
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Hangar #7, Comox BC, V0R 2K0	Hydro	627
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Hangar #7, Comox BC, V0R 2K0	Hydro Pass	628
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Hangar #14, Comox, BC, V0R 2K0	Hydro Pass	30099
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Combined Mess, Comox, BC	Plate Lift	9254
D.N.D. Com. / Laz.	Enlisted Mess Bldg. 105,	1879 Military Row, Comox, BC V0R 2K0	HC Lift	30231
D.N.D. Com. / Laz.	Officer's Mess Bldg. 105	1879 Military Row, Comox, BC V0R 2K0	HC Lift	30232
D.N.D. Com. / Laz.	Comox- CFB	1879 Military Row, Health Care Facility, Otis #1	Hydro Pass	30348
D.N.D. Com. / Laz.	Comox- CFB	1879 Military Row, Health Care Facility, Otis #2	Hydro Pass	30349
D.N.D. Com. / Laz.	Comox - Lazo DND	1879 Military Row, Cont.Tower, Comox BC, V0R 2K0	Traction	30187
RCMP-Brookfield.	RCMP Courtenay	800 Ryan Road, Courtenay, BC V9N 7T1	Passenger	9027
F & O	Coast Guard Cape Lazo	Coast Guard, Wireless Rd., Comox BC, V9N 7T1	HC Lift	30005
Parks Canada	Kwisitis (Wickaninn) Visitors	486 Wick Rd. Ucluelet, BC V0R 3A0	HC Lift	30229
F & O	Ucluelet, Coast Guard	Box 190, Ucluelet BC V0R 3A0	HC Lift	30055
RCMP	Prince George RCMP	4020 - 5th. St., Prince George, BC V2N 4P7	Hydraulic	19614
CSC	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Stair Lift	13209
CSC	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	HC Lift	30027
CSC	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Hydro Pass	30234
CSC	Pacific Institution #832	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30378
CSC	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Dumbwaiter	9343
CSC	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	Hydraulic	30328
CSC	Matsqui Complex #831	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30377
CSC	Fraser Valley Inst. Bldg Q	33344 King Rd., Abbotsford BC	Hydro LULA	30368
CSC	Fraser Valley Inst. Bldg R	33344 King Rd., Abbotsford BC V2S 4P4	MRL Pass	30379
Agri. & Agri-Food	Agassiz Agriculture Canada	6947 No. 7 Hwy. Agassiz, BC V0M 1A0	Hydro Pass	30261
Agri. & Agri-Food	Agassiz Agriculture Canada	6947 No. 7 Hwy. Agassiz, BC V0M 1A0	Platform Lift	10158
CSC	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	HC Lift	30004
CSC	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	HC Lift	30016
F & O	Kent Institution	Cemetery Road, Agassiz, BC V0M 1A0	Passenger	30381
F & O	Kwikwexwelhp Healing / Maint.	16255 Morris Valley, Harrison Mills, BC	HC Lift	30334
F & O	Kwikwexwelhp Healing / Maint.	16255 Morris Valley, Harrison Mills, BC	Hydro Pass	30366
F & O	Medium Inst.n Bldg. K	8751 Stave Lake Street, Mission, BC V2V 4L8	Otis pass.	30383
F & O	Medium Inst. Bldg. P	8751 Stave Lake Street, Mission, BC V2V 4L8	Otis pass.	30382
F & O	Minimum Inst. Bldg. 24	33737 Dewdney Trunk Road, Mission	Sch. pass.	30399
F & O	Aquaculture Research	4160 Marine Drive, West Vancouver, BC V7V 1N6	C	10502
F & O	Capilano Hatchery	Capilano Hatchery, North Vancouver, BC	Hydro plate	9911
Nav. Canada Air.	Boundary Bay Control Tower	Airport, 40th Ave. & 72nd St. Delta, BC V4K 3N2	Hydro Pass	9183
Wildlife Canada	Alaksen Centre	5421 Robertson Rd., RR#1, Delta, BC V4K 3N2	Stair Lift	30024

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>Gestion</b>	<b>Nom d l'immeuble</b>	<b>Adresse</b>	<b>Type d'unité</b>	<b>Numéro d'unité</b>
<b>F &amp; O</b>	Marine Station	Seal Cove Road, Prince Rupert BC V8J 4K2	HC Lift	30463
<b>CFIA</b>	Canadian Food Inspection	3155 Willingdon Green, Bby. BC V5G 4P2	Hydro Pass	10159
<b>CBSA / PWGSC</b>	Douglas Border Crossing	220 Hwy. 99, Surrey, BC V3S 9N7	Hydro Pass	40000
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	10028
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	10029
<b>CBSA / PWGSC</b>	Pacific Hwy. Border	28 - 176th St. Surrey, BC V4P 1M7	Hydro Pass	30355

---

## PIECE JOINTE 1

(Il incombe à l'entrepreneur de se tenir informé et de se conformer aux dernières versions de cet instrument.)

### Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail DORS/86-304

Règlement à jour 2018-08-19  
Dernière modification 2018-06-25

#### PARTIE IV Appareils élévateurs

- 4.1 Application
- 4.2 Normes
- 4.3 Utilisation et mise en service
- 4.5 Inspection et essai
- 4.7 Réparation et entretien

##### Application

4.1 La présente partie ne s'applique pas aux appareils élévateurs dans les mines souterraines.

##### Normes

4.2 (1) Chaque appareil élévateur et chaque dispositif de sécurité :

- a) doivent, dans la mesure où cela est en pratique possible, être conformes aux normes pertinentes de l'ACNOR visées au paragraphe (2);
- b) doivent être utilisés, mis en service et entretenus conformément aux normes pertinentes visées au paragraphe (2).

(2) Pour l'application du paragraphe (1), les normes pertinentes de l'ACNOR sont les suivantes :

- a) dans le cas des ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et tapis roulants, la norme CAN3-B44-M85 de l'ACNOR intitulée *Code de sécurité des ascenseurs et monte-charge*, publiée dans sa version française en mars 1986 et dans sa version anglaise en novembre 1985, sauf l'article 9.1.4;
- b) dans le cas des monte-personne, la norme B311-M1979 de l'ACNOR intitulée *Code de sécurité des monte-personne*, publiée dans sa version française en juillet 1984, et le supplément n° 1-1984 à cette version, publié en août 1984 et dans sa version anglaise publiée en octobre 1979 et le supplément à cette version publié en juin 1984;
- c) dans le cas des appareils élévateurs destinés aux personnes handicapées, la norme CAN3-B355-M81 de l'ACNOR intitulée *Code de sécurité relatif aux appareils élévateurs pour les personnes handicapées*, publiée dans sa version française en décembre 1981 et publiée dans sa version anglaise en avril 1981.

DORS/88-632, art. 8; DORS/94-263, art. 10.

##### Utilisation et mise en service

4.3 Aucun appareil élévateur ne doit être utilisé ni mis en service si sa charge dépasse la charge nominale.

**4.4 (1)** Sous réserve du paragraphe (3), aucun appareil élévateur ne doit être utilisé ou mis en service si un de ses dispositifs de sécurité est inutilisable.

**(2)** Sous réserve du paragraphe (3), aucun dispositif de sécurité fixé à un appareil élévateur ne doit être modifié, dérangé ou rendu inutilisable.

**(3)** Les paragraphes (1) et (2) ne s'appliquent pas à un appareil élévateur ou à un dispositif de sécurité pendant qu'il est inspecté, mis à l'essai, réparé ou entretenu par une personne qualifiée.

### **Inspection et essai**

**4.5** Chaque appareil élévateur et chaque dispositif de sécurité doivent être inspectés et mis à l'essai par une personne qualifiée qui déterminera si les normes réglementaires sont respectées :

- a)** avant que l'appareil élévateur et ses dispositifs de sécurité soient mis en service;
- b)** après qu'une modification a été apportée à l'appareil élévateur ou à l'un de ses dispositifs de sécurité;
- c)** une fois tous les 12 mois.

**4.6 (1)** Un registre dans lequel sont inscrits chaque inspection et chaque essai effectués en vertu de l'article 4.5 doit :

- a)** être signé par la personne qui a effectué l'inspection et l'essai;
- b)** indiquer la date de l'inspection et de l'essai, ainsi que la désignation et l'emplacement de l'appareil élévateur et du dispositif de sécurité qui ont été inspectés et mis à l'essai;
- c)** contenir les observations sur la sécurité faites par la personne qui a inspecté et mis à l'essai l'appareil élévateur et les dispositifs de sécurité.

**(2)** Le registre visé au paragraphe (1) doit être tenu par l'employeur et conservé au lieu de travail où est situé l'appareil pendant deux ans à compter de la date de la signature conformément à l'alinéa (1)a).

## PIECE JOINTE 2

*(Il incombe à l'entrepreneur de se tenir informé et de se conformer aux dernières versions de cet instrument.)*

### **Directive sur la santé et la sécurité au travail**

(1er janvier 2011)

#### **Partie IV - Appareils de levage**

La présente partie de la directive enrichit et complète la Partie IV (Appareils élévateurs) [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/page-13.html#h-40>] du RCSST et devrait être lue dans ce contexte.

Elle inclut un processus par lequel l'employeur (le Conseil du Trésor) a délégué aux administrateurs généraux des ministères et organismes gardiens la responsabilité de conclure des marchés avec les autorités provinciales et territoriales d'inspection des appareils de levage pour veiller à ce que les inspections exigées par le Code soient effectuées dans les établissements qui relèvent de leur responsabilité.

#### **Portée**

Nonobstant la portée des autres codes ou normes du gouvernement fédéral sur les appareils de levage, la présente directive porte principalement sur la sécurité au travail. Elle s'applique dans tous les édifices qui appartiennent au gouvernement et où travaillent des fonctionnaires. Pour les fonctionnaires qui travaillent dans des édifices qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral, la présente directive doit s'appliquer dans la plus grande mesure possible. Les édifices qui appartiennent à des particuliers et qui sont occupés par la fonction publique doivent satisfaire aux exigences provinciales ou territoriales applicables.

#### **4.1 Installation et modifications**

4.1.1 L'inspecteur de sécurité doit aviser l'autorité exploitante après avoir procédé à une inspection consécutive à une installation ou à une modification.

#### **4.2 Inspection et essais**

4.2.1 Tous les appareils de levage doivent posséder un certificat d'exploitation sécuritaire pour chaque ascenseur. Le certificat d'exploitation doit être délivré par l'organisme d'inspection autorisé et être mis à la disposition du comité de la santé et de la sécurité concerné.

4.2.2 L'organisme d'inspection autorisé doit inspecter tous les appareils de levage.

4.2.3 Il incombe à l'autorité exploitante de faire en sorte que les inspections de sécurité soient effectuées par des organismes d'inspection autorisé conformément aux exigences prescrites dans le Code et dans la présente directive.

4.2.4 L'autorité exploitante doit accréditer les inspecteurs de sécurité à titre de personnes qualifiées et autorisées à effectuer les inspections de sécurité des appareils de levage conformément à la présente directive.

4.2.5 Les autorités exploitantes doivent dresser et maintenir une liste de tous les appareils de levage dont elles sont responsables et qui doivent satisfaire aux exigences de la présente directive.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- 4.2.6 L'autorité exploitante doit, sur demande d'un inspecteur de sécurité effectuant une inspection ou un essai conformément à la présente directive, fournir à cette personne un adjoint qui peut prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de l'inspecteur pendant l'inspection ou l'essai et qui peut, par ailleurs, aider à effectuer l'inspection ou l'essai en toute sécurité.
- 4.2.7 Lorsqu'un inspecteur de sécurité constate, à la suite d'une inspection, qu'un appareil de levage ne peut pas fonctionner sans danger, il doit :
- a) fermer immédiatement l'appareil de levage et signaler à l'autorité exploitante qu'il est interdit d'utiliser l'appareil de levage; et
  - b) prendre possession du certificat d'inspection, s'il en est, ou l'annuler.
- 4.2.8 Dès qu'elle découvre une défektivité ou une anomalie pouvant rendre un appareil de levage dangereux, l'autorité exploitante doit mettre immédiatement cet appareil hors service. L'appareil restera hors service jusqu'à ce que qu'il ait été complètement réparé et inspecté, et qu'un nouveau dossier d'inspection ait été ouvert.
- 4.2.9 L'autorité exploitante doit faire en sorte que l'entretien et les réparations des appareils de levage ou des dispositifs de sécurité qui y sont fixés soient effectués par une personne qualifiée, conformément à des normes respectant les bonnes pratiques de sécurité au travail.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B**

**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**



Contract Number / Numéro du contrat EZ899 - 190463
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RPS - PTS
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Elevator Safety Inspections		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED



Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Contract Number / Numéro du contrat EZ899 - 190463
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No  Yes  
Non  Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux : Elevator Lobbies and elevator mechanical rooms

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No  Yes  
Non  Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No  Yes  
Non  Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No  Yes  
Non  Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No  Yes  
Non  Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes  
Non  Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No  Yes  
Non  Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED



Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Government of Canada  
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EZ899 - 190463
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).**  
**Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## ANNEXE C

### BASE DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en dollars canadiens, FAB destination, et incluent les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Les taxes applicables sont en sus.

Pour la période visée par le contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés conformément au contrat.

Les tarifs précisés ci-dessous comprennent tous les frais généraux, y compris les coûts de main-d'œuvre, les avantages sociaux, les coûts administratifs, les frais de déplacement et de subsistance et les frais relatifs à l'équipement interne (y compris les frais relatifs à de l'équipement interne pouvant être loué), susceptibles d'être engagés pour répondre aux exigences du contrat. Ces frais *ne peuvent pas* être imputés directement ou séparément des tarifs fermes.

Les données volumétriques incluses dans le présent document sont des estimations et ne représentent pas un engagement de la part du gouvernement du Canada.

Les taux demeureront fermes pour toute la période visée par le contrat.

#### TABLEAU DES PRIX – Période du contrat (*estimée être du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021*)

##### A) Période du contrat (Années 1, 2 et 3)

Élément	Description	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire	Montant
Année 1	Services d'inspection de sécurité des ascenseurs par un inspecteur agréé	Chacun	33	_____ \$	_____ \$
Année 2	Services d'inspection de sécurité des ascenseurs par un inspecteur agréé	Chacun	132	_____ \$	_____ \$
Année 3	Services d'inspection de sécurité des ascenseurs par un inspecteur agréé	Chacun	132	_____ \$	_____ \$
<b>Coût Estimatif Total – Période du contrat (<i>excluant les taxes applicables</i>)</b>					_____ \$

##### B) Années d'option (Année d'option 1 et 2)

Élément	Description	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire	Montant
Année d'option 1	Services d'inspection de sécurité des ascenseurs par un inspecteur agréé	Chacun	132	_____ \$	_____ \$
Année d'option 2	Services d'inspection de sécurité des ascenseurs par un inspecteur agréé	Chacun	132	_____ \$	_____ \$
<b>Coût Estimatif Total - Année d'option 1 et 2 (<i>excluant les taxes applicables</i>)</b>					_____ \$

**PRIX TOTAL ESTIMATIVE (A + B): \$ \_\_\_\_\_** (*excluant les taxes applicables*)

---

## ANNEXE D

### EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

#### Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - C) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - D) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - E) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - G) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - I) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
  - M) Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

---

## ANNEXE E

### CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Évaluation technique

##### 1.1 Critères Techniques Obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre à tous les critères obligatoires ci-après pour que sa soumission soit prise en considération. À défaut, sa soumission sera jugée non recevable et ne sera pas prise en compte.

##### 1.2 Certificats

Le soumissionnaire doit fournir une copie du certificat d'inspecteur d'ascenseur qualifié de l'inspecteur proposé, comme la QEI (Qualified Elevator Inspector) de NAESA International ou le Safety Codes Council de l'Alberta (Safety Codes Officer Level 2), ou détenir un certificat d'agent de sécurité des ascenseurs agréé par la BC Safety Authority, ou l'équivalent.

##### 1.3 Renseignements sur les employés aux fins de sécurité

Le soumissionnaire doit préciser les renseignements suivants sur tous les employés proposés dans la soumission pour assurer les services dans le cadre de tout contrat qui sera attribué:

Noms et prénoms	Date de naissance jour/mois/an	Niveau d'attestation de sécurité

##### 1.4 l'expérience et le rendement antérieurs

Le soumissionnaire doit faire la preuve de l'expérience et du rendement antérieurs de l'**inspecteur proposé** en indiquant **deux (2)** projets ou contrats, où les services d'inspection des ascenseurs fournis sont comparables aux services décrits dans le présent appel d'offres.

Il est souhaitable que l'inspecteur proposé possède **au moins cinq (5) années** d'expérience à temps plein à titre d'inspecteur d'ascenseurs.

L'État pourra vérifier les preuves fournies par le soumissionnaire. À défaut de fournir les preuves exigées ou si les preuves ne peuvent être vérifiées, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée irrecevable et rejetée. Si le soumissionnaire fournit plus de références que le nombre demandé, seules les références ne dépassant pas le nombre demandé seront évaluées. TPSGC se réserve le droit de vérifier si l'information est complète et exacte et de confirmer la satisfaction des références relativement aux services fournis. Dans le cas où il est impossible de vérifier l'information ou si le service a été jugé insatisfaisant, la soumission sera jugée irrecevable et le soumissionnaire sera éliminé.



Solicitation No. - N° de l'invitation  
EZ899-190463/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
EZ899-190463

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
PWY-8-41044

Buyer ID - Id de l'acheteur  
PWY037  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>RÉFÉRENCE DE PROJET/CONTRAT N° 2</b>	
Nom de l'organisation cliente ou de l'entreprise	Nom: _____
Nom et titre de la personne-ressource chez le client	Nom: _____ Titre: _____
Numéro de téléphone et de télécopieur de la personne-ressource chez le client	N° de téléphone: _____ N° de télécopier: _____
Lieu ou emplacement du projet ou du contrat	_____ _____
Valeur du projet ou du contrat	\$ _____
Période de rendement du projet ou du contrat (indiquer le mois et l'année)	du: Mois _____ Année _____ au: Mois _____ Année _____
Description du projet ou du contrat: _____	

## 2. Évaluation financière

- a) Le soumissionnaire doit répondre à ce tableaux des prix en précisant dans sa proposition financière son taux fixe tout compris.
- b) Les données volumétriques comprises dans le tableau des prix sont fournies aux fins de détermination du prix de la soumission évaluée. Les quantités et les dépenses estimées qui sont présentées ne représentent aucune obligation par le Canada.
- c) Aux seules fins de l'évaluation de la soumission et de la sélection de l'entrepreneur, le prix évalué d'une soumission sera établi conformément au **Coût Total Estimé** à l'annexe C, Base de paiement.

## 3. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable.

La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## 4. List de vérification

*La liste suivante des documents et des formulaires est fournie afin d'aider le proposant à s'assurer qu'il dépose une proposition complète.*

Le soumissionnaire est responsable de suivre les instructions et respect de toutes les exigences de présentation décrites dans la demande de propositions.

- Première page de la demande de propositions (DP) - dûment remplie et signée
- Première(s) page(s) de toute modification - dûment remplie et signée
- Critères techniques obligatoires conformément à l'Annexe E – Critères d'évaluation et méthode de sélection, y compris:
  - Copie du certificat de l'inspecteur proposé
  - Renseignements de sécurité du personnel proposé, et
  - Expérience et rendement antérieurs de l'inspecteur
- Price Proposal Form (ANNEX C – BASIS OF PAYMENT)
- Attestations exigées avec la soumission, **s'il y a lieu**, voir la PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
- Liste des noms (ANNEXE F – DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ)

